

COMPTE RENDU

Assemblée Générale ABTMC

Le 11/10/2019 à 14h00

Scierie Montmartin à La Talaudière

Présents : Sylvain Ahond (scierie Farges), John Pellier (Collectivités forestières Occitanie), Richard Masurier (expert comptable), Héloïse Allec (Communes forestières AURA) Jean-Christophe Montmartin (scierie Montmartin), Laurent Fabrègue (Président Cérimois), Roger Villien (Président Communes forestières AURA), Alain Féougier (Président Communes forestières Massif central), Lucie André (Communes forestières Massif central), Daniel Bignon (Président Bois des Alpes), Jean-Marc Arzilier (Vivier Bois Massif central), Emeric Bigot (PEFC France), Dominique Molard (Archipente), Matthieu Mazzoleni (scierie Vieu), Dominique Jarlier (Président de la Fédération Nationale des Communes forestières), Mélanie Decherf (Communes forestières AURA), Guillaume Villié (Bois Conseil), Joséphine Council (Qualisud), Edouard Orgiazzi (SAS Filaire), Lionel Piet (Coforêt), Gilles Aharonian (Traversier), Mathieu Condamin (Fibois 42), Luc Chanal (Président Bois Collé d’Auvergne), Anaïs Laffont (Fibois AURA), Alexandra Bavière (Matière à), Valérie Sol (Association Bois des territoires du Massif central).

Excusés : Bernadette Roche (Conseil départemental Ardèche), Jean-Michel Bertrand (Président des Communes forestières Limousin), Hervé Llamas (ONF), Serge-Henri Gourbe (Sylva Conseil). Francis Cros (Président Collectivités forestières Occitanie), Jacques Terracol (Président Communes forestières Allier), Gilles Chadelat (scierie du Milieu et Ets Gilles Chadelat), Christophe Desvignes, Jean Gilbert (PFBMAC).

Le Corum est atteint avec 10 présents et 5 pouvoirs sur 29 adhérents.

Introduction du Président :

Rappel de l’ordre du jour de l’assemblée générale avec modification de l’ordre : la présentation du référentiel de certification sera faite en premier.

I- Présentation du référentiel BTMC par Qualisud :

Présentation : Joséphine Council de Qualisud. Cf. présentation « Referentiel_BTMC_Qualisud »

➤ Questions/réponses à l'issue de la présentation :

Question R. Villien : *Le référentiel est-il bien calé sur celui de Bois des Alpes ?*

Réponse de Qualisud : *Oui le référentiel d'ABTMC est bien calé sur celui de Bois des Alpes.*

Précision de John Pellier : *Aujourd'hui, le référentiel qui est utilisé est très proche de celui qui sera déposé au COFRAC.*

II- La démarche ABTMC : des chantiers, des entreprises et des acteurs locaux engagés



La démarche ABTMC Des chantiers, des entreprises et des acteurs locaux engagés

Les premiers bâtiments bientôt inaugurés

- ✓ Maison du tourisme et du parc des Cévennes, Florac (48)
- ✓ Maison de santé, Villerest (42)
- ✓ Locaux commerciaux et espace de halle, St Just le Martel (87)
- ✓ Rénovation/extension de la salle polyvalente, Veyre-Monton (63)

15 000 m² de plancher

200 m³ de bois

~ 15 marchés notifiés en cours de lancement

- ✓ Pôle enfance, Billom (63)
- ✓ Restaurant scolaire et cuisine, Chanonat (63)
- ✓ Restructuration du groupe de logements "La Madelaine", Montbrison (42)
- ✓ Ombrières photovoltaïques (42)
- ✓ Salle des fêtes, Cuxac-Cabardès (11)
- ✓ Regroupement pédagogique intercommunal, Aguessac (11)
- ✓ Collège, Castres (81)
- ✓ Groupe scolaire, Fontès (34)
- ✓ Etablissement multi-activités, Valros (34)
- ✓ Extension du foyer communal, Sanilhac-Sagriès (30)
- ✓ Groupe scolaire, Rousson (30)
- ✓ Crèche, Florac (48)
- ✓ Services techniques, Joyeuse (07)

11 octobre 2019

Assemblée Générale - ABTMC

3

Ces marchés sont le résultat du travail des Communes forestières.

On note une forte progression des projets en 2019. Un autre projet non référencé dans la présentation est en cours de construction à Châteaudouble dans la Drôme.



BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL



La démarche ABTMC

Des chantiers, des entreprises
et des acteurs locaux engagés

8 entreprises certifiées

1^{ère} transformation :

- Scierie Montmartin (42)
- Scierie Vieu (81)
- Scierie Forge-Mahussier (42)

2^{ème} transformation :

- Atelier Bois des Cévennes (48)
- Guillaumie (87)
- Lignatech (42)
- Traversier (07)
- Bois Collé d'Auvergne (63)



9 entreprises en cours

1^{ère} transformation :

- Scierie Filaire SAS (42)
- Scierie des Combrailles (63)

2^{ème} transformation :

- Julien Dorchies SAS (63)
- RDL Beudonnat (63)
- Sucheyre (63)
- Sud Charpente (11)
- Novabois (81)
- TechniBois (34)
- ESAT Le Garric (34)

~ 20 entreprises en attente
d'un marché

11 octobre 2019

Assemblée Générale - ABTMC


4



La démarche ABTMC

Des chantiers, des entreprises
et des acteurs locaux engagés

Engagement des acteurs locaux en faveur de la démarche

- Signature d'une charte d'engagement en faveur du bois local avec Loire Habitat et Fibois 42
- 
- Plusieurs départements du Massif central ont bonifié la DETR (63, 07, 58, 87, 30-en projet)
 - Aveyron ingénierie (structure publique - d'AMO) et Territoire 30 (SAE) : relaient et proposent BTMC dans tous les projets qu'ils accompagnent
 - Adoption d'une délibération par Montpellier métropole : l'objectif étant de systématiquement étudier la solution bois local pour tout nouveau projet (en s'appuyant sur BTMC)

11 octobre 2019

Assemblée Générale - ABTMC

5



L'association Bois des territoires du Massif central est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL

III- Bilan moral et financier :

ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Rapport d'activité

29 adhérents en 2018

Etus – Collectivités	Entreprises	Prescripteurs	Partenaires
5	9	6	9

23 membres du Conseil d'administration

Etus – Collectivités	Entreprises	Prescripteurs	Partenaires
5	6	5	7

11 octobre 2019
Assemblée Générale - ABTMC
6

ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Rapport d'activité

Salariat en 2018-2019

Félicie DUFOURMANTELLE	Depuis décembre 2017	CDI
	De décembre 2018 à octobre 2019	Congé maternité et congé parental
Jules LEFRANCOIS	De décembre 2018 à février 2019	CDD
Valérie SOL	De avril 2019 à maintenant	CDD

11 octobre 2019
Assemblée Générale - ABTMC
7



L'association Bois des territoires du Massif central est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL



ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Rapport d'activité

Actions menées sur 2018-2019

- ✓ Promotion auprès des entreprises et des collectivités
- ✓ Communication :
 - plaquettes : les grands principes de la démarche, à destination des entreprises et à destination des prescripteurs
 - campagne de relations presse, social media et dossiers de presse
 - présence au salon Be Positive
- ✓ Prospection de chantiers et entreprises
- ✓ Signature d'une charte d'engagement en faveur du bois local avec Loire Habitat et Fibois 42

11 octobre 2019

Assemblée Générale - ABTMC

8



ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Rapport financier : comptes 2018

Compte de résultat		
RUBRIQUE	2018	2017
Cotisations	2 600	
Subventions des opérations et autres participations financières -QP	68 000	25 158
Produits d'exploitation	70 600	25 158
Charges externes opérations	504	22 910
Frais de personnel	4 705	
Frais de déplacements	5 918	
Autres charges externes	10 033	1
Charges externes	21 160	22 911
Impôts et taxes	369	
Salaires et traitements	34 214	1 610
Charges sociales	13 735	637
Sous-total charges d'exploitation	69 478	25 158
Dotations	439	
Charges d'exploitation	69 917	25 158
RESULTAT D'EXPLOITATION	683	0
RESULTAT FINANCIER	- 480	0
RESULTAT COURANT avant impôt	202	0
Résultat exceptionnel		
RESULTAT NET	202	0

11 octobre 2019

Assemblée Générale - ABTMC

9


⇒ Les comptes 2018 sont adoptés à l'unanimité.



L'association Bois des territoires du Massif central est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL




ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Cotisation et redevance 2019

COTISATION pour les adhérents de l'association BTMC	REDEVANCE pour les entreprises certifiées BTMC
200 €	250 €

11 octobre 2019
Assemblée Générale - ABTMC
11

⇒ Les montants de la cotisation et de la redevance 2019 sont adoptés à l'unanimité.



ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Perspectives

- ✓ Poursuivre la massification pour :
 - constituer des grappes locales d'entreprises
 - créer un catalogue produits

- ✓ Communiquer et accroître la visibilité des entreprises et des produits bois certifiés "Bois des territoires du Massif central™" ainsi que des projets utilisant du bois certifié

- ✓ Etendre la gamme de produits certifiés (ex : laine de bois)

11 octobre 2019
Assemblée Générale - ABTMC
13



L'association Bois des territoires du Massif central est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL

ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Budget 2019

	TOTAL	Frais généraux	Traçab 3	Massification BTMC
Produits				
Cotisation et redevance	4 500	4 500		
FBF	28 253		13 953	14 300
Vivons Montagne	20 000			20 000
Autofinancement	52 753			
Subvention Feder	158 642			168 642
dt QP partenaires	-70 103			-70 103
Subvention FNADT	34 124			34 124
Subvention Régions	25 000			25 000
Subventions Feder, FNADT et Régions	32 557		32 557	
TOTAL	242 974	4 500	46 510	191 964
Charges				
rémunération	90 400		12 490	77 910
Frais dep salarié	29 137		3 304	25 833
Locations, prestations	107 608		25 958	81 650
	0			
Fournitures administratives	500	500		
Frais de bureau	850	850		
Location véhicule	4 128	4 128		
Assurance	700	700		
Frais dep président	3 000	3 000		
Honoraires	4 200	4 200		
Services bancaires	300	300		
Cotisations	500	500		
Imputation solde	0	- 11 329	4 758	6 571
TOTAL	241 323	2 849	46 510	191 964
Intérêt crédit trésorerie	1 320	1 320		
Charges financières	1 320	1 320		
Solde	331	331	0	0

11 octobre 2019

14

Précisions de M. Masurier (comptable d'ABTMC) : le financement est assuré par des subventions puisque l'association a été constituée sans fonds propres.

Les produits sont donc constitués de subventions issues du FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire de l'Etat), du FEDER et des Régions dans le cadre de la politique de Massif.

⇒ **Le budget 2019 est voté à l'unanimité.**



L'association Bois des territoires du Massif central est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



IV- Renouvellement du CA :

ABTMC : 2 ans de fonctionnement

Renouvellement du CA par moitié

Composition du Conseil d'Administration élu le 10 mars 2017

Collège ELUS	Collège ENTREPRISES	Collège PRESCRIPTEURS	Collège PARTENAIRES
Communes forestières Ardèche et Massif central Alain Féougier	Scierie Montmartin & Fils JC Montmartin	Matière à Alexandra Bavière	PFBMAC Jean Gilbert
Conseil départemental Ardèche Bernadette Roche	Scierie Lion Caroline Guette	Sylva-Consell Serges Gourbes	Fransylva Gérard Chaurand
Communes forestières Limousin Jean-Michel Bertrand	LCoforêt ionel Piet	Bois Conseil Guillaume Villié	France Douglas
Communes forestières Occitanie Francis Cros	Ets Gilles Chadelat Gilles Chadelat	Architecte Christophe Desvignes	Bois des Alpes Daniel Bignon
Communes forestières Allier Jacques Terracol	BT menuiserie Thierry Bidaux	Archipente Dominique Molard	Office National des Forêts Hervé Lamas
	Farges Bois Alexandre Augereau		Vivier Bois Massif central Eric Lalande
			Ingénierie Bois Construction Sylvain Rochet

Membres du bureau

- Président : M. Alain Féougier, président des Communes forestières du Massif central et d'Ardèche
- Vice-Président : M. Jean-Christophe Montmartin, scierie Montmartin & Fils
- Trésorier : M. Jean Gilbert, président de FIBRA et PFBMAC
- Secrétaire : Mme Alexandra Bavière, Matière à

11 octobre 2019
Assemblée Générale - ABTMC
16

Les statuts de l'association prévoient le renouvellement par moitié du Conseil d'administration tous les deux ans. Pour le premier renouvellement, ils prévoient que les membres sortants sont désignés par tirage au sort. Néanmoins, ils précisent également que « *tout membre qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire* ».

Il a donc été décidé de renouveler en priorité les sièges des membres du Conseil d'Administration qui n'ont pas été présents aux trois derniers Conseils d'administration et qui ne sont pas à jour de leur cotisation 2018.

Sept sièges sont ainsi à pourvoir :

- Collège entreprises : Scierie Lion, BT Menuiserie, Farges Bois
- Collège prescripteurs : Matière à
- Collège partenaires : Fransylva, France Douglas, IBC

Pour atteindre la moitié des sièges, quatre sont tirés au sort :

- Collège entreprises : Scierie Montmartin
- Collège prescripteurs : Bois Conseil
- Collège partenaires : ONF, PFBMAC



L'association Bois des territoires du Massif central est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

⇒ Pour renouveler ces sièges, sont élus à l'unanimité :

Collège entreprises :

- Scierie Montmartin
- Bois Collé d'Auvergne
- Scierie Vieu
- Farges Bois

Collège prescripteurs :

- Matière à
- Christophe Desvignes

Collège partenaires :

- PFBMAC
- ONF

Le nouveau Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

COLLEGE ELUS	COLLEGE ENTREPRISES	COLLEGE PRESCRIPTEURS	COLLEGE PARTENAIRES
Communes forestières Massif central Alain Féougier	Scierie Montmartin Jean-Christophe Montmartin	Matière à Alexandra Bavière	Coforêt Lionnel Piet (changement de collège)
Conseil départemental de l'Ardèche Bernadette Roche	Bois Collé d'Auvergne Luc Chanal	Sylva Conseil Serge-Henri Gourbe	PFBMAC Jean Gilbert
Communes forestières Limousin Jean-Michel Bertrand	Scierie du Milieu et Ets Gilles Chadelat Gilles Chadelat	Bois Conseil Guillaume Villié	Bois des Alpes Daniel Bignon
Collectivités forestières Occitanie Francis Cros	Scierie Vieu Matthieu Mazzoleni	Christophe Desvignes	ONF Hervé Llamas
Communes forestière Allier Jacques Terracol	Farges Bois Alexandre Augereau	Archipente Dominique Molard	Vivier Bois Massif central Eric Lalande

V- Présentation étude de flux inter-massifs :

Présentation de l'étude de flux : Héloïse Allec des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Cf. présentation « Etude_Flux_Inter_Massifs »

➤ Questions /réponses à l'issue de la présentation :

- Pourquoi une différence entre Massif Central et Alpes sur la répartition entre Bois Massif Reconstitué et Bois Massif Abouté ?

Lionel Piet : La mobilisation des bois est difficile dans les Alpes et va s'aggraver (difficulté d'accès, saisonnalité, communes). Les objectifs de mobilisation ne risquent pas d'être atteints. Il va falloir se battre pour réussir la mobilisation dans les Alpes et les pouvoirs publics n'en sont pas conscients.

John Pellier : Les scieries s'approvisionnent majoritairement dans le Massif central, mais l'approvisionnement de la 2^{de} transformation se fait majoritairement hors massif.

Autre intervention : La demande des clients est non adaptée à la ressource locale. Un travail est à faire auprès des prescripteurs pour leur faire connaître nos bois.

Lionel Piet : il faut arrêter de copier ce qui se fait à l'étranger.

Héloïse Allec : Dans les Hautes-Alpes, le mélèze a été valorisé et on observe aujourd'hui une demande de mélèze dans le but d'utiliser la ressource locale.

Jean-Christophe Montmartin : Une autre difficulté que nous rencontrons pour valoriser la ressource locale est les normes qui ne sont pas adaptées à nos bois comme par exemple pour le lamellé collé.

Autre intervention : Il est nécessaire de faire accepter auprès du client final un surcoût, notamment les collectivités. En effet, les collectivités perçoivent ensuite les retombées économiques de l'utilisation du bois local.

Luc Chanal : Il faut dynamiser le marché par l'offre basse et mobiliser davantage de bois sur le Massif central pour produire à des coûts compétitifs.

La séance est levée à 16h00